



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Brigitte CASADO-JAILLET a donné procuration à Mme ARTERO-MOREL

Absent : M. Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
02/06/2023
Date d'affichage
02/06/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/06/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Rénovation du parc d'éclairage public de Montbazin en lien avec la Trame Noire – demandes de financement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de la poursuite de ses engagements en faveur de la transition écologique, il apparaît pertinent pour la commune de Montbazin de mettre en œuvre un programme de rénovation de son parc d'éclairage public, en lien avec la Trame Noire.

Dès 2020, un diagnostic approfondi du parc d'éclairage public avait en effet mis en évidence la présence de 113 points lumineux énergivores sur le territoire communal ayant un impact pour la biodiversité.

Il est donc proposé dans le cadre de ce projet, de remplacer les points lumineux concernés par des technologies ambitieuses pour le confort de la faune nocturne et des habitants : pads de LEDs ambrées 2200°K, occultants côté façades pour éviter les intrusions lumineuses dans les logements, diminution dès la pose de l'intensité lumineuse à 50 %.

Ce projet sera complété par la suppression de cinq points lumineux également jugés inutiles dans le cadre du diagnostic. Il s'accompagnera de la finalisation de la mise en place de l'extinction nocturne, pour lequel est envisagé l'acquisition d'un système de pilotage à distance, qui se fait actuellement à la main et ne permet pas de tendre vers un juste éclairage temporel et surfacique.

En parallèle, et conformément aux recommandations méthodologiques de l'Office Français de la Biodiversité, la pose de panneaux de signalisation spécifiques sera réalisée afin d'avertir les automobilistes que l'éclairage public est éteint sur certaines tranches horaires.

Le coût total de ce projet, estimé à 99 125€ HT (118 950€ TTC), pourrait notamment bénéficier des crédits du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », mis en place en 2023 par l'Etat, et visant à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique.

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-31-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Un financement complémentaire pourrait être recherché auprès des autres financeurs potentiels et notamment Sète Agglopôle Méditerranée au travers du Fonds de Concours.

Monsieur le Maire présente ensuite le dossier technique de l'opération et le plan de financement prévisionnel correspondant, qui se décompose comme suit :

Rénovation du parc d'éclairage public de Montbazin en lien avec la Trame Noire				
BUDGET PREVISIONNEL				
Action	Dépenses		Recettes	
	Prix total HT	Prix total TTC	Financier	Montant HT
Remplacement des points lumineux les plus énergivores				
Remplacement 113 points lumineux	84 750,00	101 700,00	Etat - Fonds Vert 70%	69 387,50
Finalisation de la mise en place de l'extinction nocturne				
Système de pilotage à distance de l'extinction nocturne	10 000,00	12 000,00	SAM - Fonds de	9 912,50
Panneaux de signalisation	625,00	750,00	Concours 10%	
Suppression des points lumineux				
Dépose 5 points lumineux	3 750,00	4 500,00		
			Autofinancement 20%	19 825,00
TOTAL	99 125,00	118 950,00		99 125,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du parc d'éclairage public de la commune de Montbazin en lien avec la Trame Noire ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat au titre du dispositif « Fonds Vert », de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, ou de tout autre financeur potentiel en cas d'absence de financement au titre des dispositifs précités ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision ;
- Inscrit les crédits correspondants au budget communal 2023.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-31-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023